



INITIATIVE DES VILLES POUR LA POLITIQUE SOCIALE ASSEMBLÉE D'AUTOMNE, 13 NOVEMBRE 2020, USTER

Forum de dialogue «Projets d'intégration professionnelle: facteurs d'une intégration réussie »

Dans la comparaison des indicateurs de l'aide sociale dans des villes suisses, Uster présente des chiffres très positifs dans quelques domaines. Ainsi, la part des dossiers clos à Uster dans le délai de trois ans correspond environ à celle des dossiers clos dans le délai de six ans dans les autres villes. Il convient toutefois d'apprécier ce type de valeurs comparatives avec prudence, car l'intégration professionnelle dépend de très nombreux facteurs (géographiques, structurels, conjoncturels, etc.) qui ne sont pas ou que peu influençables au niveau des villes.

Il existe toutefois des moyens d'influer et d'orienter le processus, au niveau de la gestion des dossiers d'aide sociale et de la stratégie d'encouragement et des offres.

À Uster, nous favorisons l'intégration professionnelle selon des directives et des principes simples. Nous voulons mettre ces directives et principes en discussion dans le cadre du forum de dialogue.

- **Faible nombre de dossiers à gérer**

Le nombre de dossiers à gérer par travailleur social est comparativement faible. Ceci permet une gestion précise et un suivi intensif du processus d'intégration. L'échange avec les clients et clientes a lieu à brefs intervalles.

- **Orientation de l'intégration professionnelle et sociale par référence aux personnes non bénéficiaires de l'aide sociale**

L'intégration de nos clients et clientes s'oriente sur la situation sociale et professionnelle du groupe de référence des personnes de même type qui ne dépendent pas de l'aide sociale. En règle générale, pour les personnes sans charge familiale, on mise sur un taux d'occupation (travail, école, occupation) de 100%, cinq jours par semaine, comme c'est le plus souvent le cas dans les groupes comparatifs.

- **Devoir de participation aux mesures d'intégration**

On applique le principe «encourager-exiger». Les clients et clientes sont stimulés de manière ciblée et soutenus dans leurs efforts pour devenir indépendants et réussir. La participation aux mesures d'intégration est par ailleurs obligatoire également pour tous les clients et clientes physiquement et psychologiquement aptes à travailler. Une personne qui n'a pas d'emploi ou ne suit pas de formation prend part à une mesure d'intégration ad hoc sur le plan professionnel ou linguistique.



- **Intégration dès le jour 1, indépendamment du statut**
Nous lançons le processus d'intégration professionnelle et sociale dès le premier jour, indépendamment du statut de séjour du client (à l'exception des personnes dont la demande d'asile est rejetée).
- **Gestion des dossiers et intégration professionnelle selon le principe «un seul fournisseur» et si possible dans l'environnement local**
Nous pratiquons une collaboration étroite entre l'aide sociale et l'intégration professionnelle locale, par un échange régulier. Le principe prestation-contreprestation est ici également appliqué. Les contributions des personnes bénéficiant de l'aide sociale ou d'une assistance en lien avec l'asile sont reconnues, l'acceptance est renforcée. Réseautage avec toutes les offres locales dans le domaine de l'intégration sociale et professionnelle.
- **Immersion maximale dans tous les domaines de vie**
Comme la promotion de l'intégration individuelle, il s'agit de maintenir une orientation pratique et une proximité maximale avec le quotidien. Les clients qui suivent des cours de langue acquièrent en plus une pratique de travail et de métier dans des offres adéquates. Le but visé est une immersion globale aussi bien sur le plan linguistique que par rapport à l'environnement social et professionnel ou scolaire, avec autant d'heures de contact que possible dans ces domaines. De nombreuses offres locales, également bénévoles, sont sollicitées. L'immersion doit se faire en particulier aussi en termes d'intégration dans la commune.

2020-09-30/JS